



Déchets@Ressources 15

Les 10 ans du grand nettoyage de printemps : la DIGPD sur le terrain ce 21 mars 2024 !

La [Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets \(DIGPD\)](#) a participé à la dixième édition du [grand nettoyage de printemps](#) organisée par BeWaPP.

Cette édition a rassemblé plus de 103 000 participants à travers la Wallonie.

Sur les 4,5 kilomètres approximatifs parcourus, 8 sacs de déchets tout-venant et 9 sacs de déchets de type P+MC ont été récoltés par nos agents.

Il y a encore du pain sur la planche en matière de propreté publique.

Pour mener à bien ce combat, il est nécessaire d’agir conjointement sur :

- La communication et la sensibilisation,
- La répression et
- L’acquisition de matériel de tri adéquat.

Les appels à projets gérés par la DIGPD et proposés aux pouvoirs locaux et aux acteurs privés s’inscrivent dans cette dynamique !



Un soutien accru au réemploi et à l'économie sociale et circulaire

Le 21 mars dernier, le Gouvernement wallon a adopté la modification de l'AGW du 3 avril 2014 relatif à l'agrément, aux conditions d'exercices et à l'octroi de compensations aux associations sans but lucratif et aux sociétés agréées en tant qu'entreprises d'économie sociale actives dans le secteur du réemploi et de la préparation en vue du réemploi.

Outre la nécessaire mise en conformité avec le nouveau décret, les principales modifications apportées au dispositif sont :

- La simplification de la demande d'agrément,
- La majoration des montants octroyés par tonne de bien réemployé et la liaison de ces montants à l'indice des prix à la consommation dès 2025 et
- La formalisation des modalités du calcul de la surcompensation.

Le réemploi est au cœur de l'économie circulaire. Ces modifications permettront aux entreprises d'économie sociale agréées de se développer plus aisément et de permettre le réemploi d'objets supplémentaires.

Réduire les déchets avec "Partage la boîte" et l'économie de fonctionnalité

Ce 27 mars, Ipalle a inauguré à Tournai son premier distributeur automatique d'équipements du quotidien. Ce distributeur d'objets partagés, appelé « Partage la boîte », est accessible à tous. Il a été aménagé dans un ancien local à poubelles entièrement rénové situé au pied d'immeubles de logements publics. Il comporte 18 casiers de tailles variables à serrure. On y trouve des objets du quotidien tels qu'une perceuse-visseuse, un gaufrier, une plancha, un aspirateur ou encore un kit de fitness. La gamme des objets mis à disposition évoluera en fonction des saisons et de la demande.

Le principe est simple : après s'être inscrit sur le site www.partagelaboite.be, le citoyen peut réserver l'équipement de son choix pour un laps de temps déterminé (de 4h à 1 semaine) et payer, en ligne, une somme minime pour son usage. Les codes d'accès pour aller retirer son équipement au distributeur sont envoyés par mail. Après utilisation, il suffit d'aller redéposer son équipement au distributeur dans le casier qui s'ouvrira grâce au code reçu.

Ce projet est partiellement financé par le Plan de Relance de la Wallonie via l'appel à projets déchets-ressources lancé en 2022.

Les avantages d'un tel système sont nombreux :

- Un gain de place,
- Un plus pour le budget des utilisateurs
- Une réduction de la production d'équipements
- Une meilleure utilisation des ressources et
- Une diminution de la quantité de déchets.

En bref, c'est un grand PLUS pour la planète !



Prévention et gestion des déchets-ressources : 8 ateliers pour discuter de l'avenir du PWD-R

Le Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) fixe les lignes directrices à court terme, moyen terme et long terme, ainsi que les mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs fixés pour la gestion des déchets-ressources en Wallonie. Il recouvre aussi bien les déchets ménagers que les déchets des entreprises, la prévention des déchets que la gestion des déchets dans une optique de circularité, et la propreté publique.

L'actuel PWD-R a été adopté par le Gouvernement wallon le 22 mars 2018. Conformément aux exigences légales, il fait l'objet d'un processus d'évaluation. Dans ce cadre, divers acteurs sont consultés et des ateliers thématiques sont organisés les 26 et 30 avril à Namur afin de discuter des orientations stratégiques et mesures prioritaires à intégrer le cas échéant dans le cadre de la révision du plan.

Dates	GT Thématiques
26/04/24 (9h-12h30)	La propreté publique, la prévention des déchets sauvages
	Les matières premières critiques
26/04/24 (13h30-17h)	Les déchets assimilés (e.g. le tri)
	Les déchets dangereux et polluants dans les déchets : quels polluants, quels matériaux ?
30/04/24 (9h00-12h30)	Les invendus alimentaires et non alimentaires
	L'impact des politiques énergétiques et climatiques sur la politique des déchets
30/04/24 (13h30-17h)	La maîtrise des coûts de gestion des déchets et la fiscalité régionale et fédérale

Pour participer aux ateliers : remplissez le [formulaire via ce lien](#). (places limitées)

Plus d'infos : anne.dumont@spw.wallonie.be

Lettre d'information du Département du Sol et des Déchets

SPW Environnement - dechets.sol@spw.wallonie.be - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes

